

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio-culturelle en séance à huis clos sous la présidence de Mme BAGATTIN Mélanie, Maire de VERRIERES.

Etaient présents : Mme BAGATTIN Mélanie, M. SCHEPENS Sébastien, Mme VAILLOT Isabelle, M. REMEN Franck, Mme RICHARD Céline, M. LUISE Dominique, M. STAIGER Jean-Marie, Mme BOUVARD Amandine, Mme DENIZOT Élodie, Madame MOREAU Martine, Mme FILLOT Sophie, Mme RICHÉ Céline M. ROYER Stéphane, Mme BOUCHOT Chantal, M. BERTIN Michel formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. BOUTIER Thierry pouvoir à Jean-Marie STAIGER, Mme BLOUIN Stéphanie pouvoir à Mme VAILLOT Isabelle, M. E SILVA Paul pouvoir à M. LUISE Dominique, M. BRIAND Jérôme pouvoir à Mme BOUVARD Amandine

Absents : /

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

Amandine BOUVARD a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Compte-tenu du contexte sanitaire, Mme le Maire propose à l'assemblée que la réunion du conseil municipal se déroule à huis clos.

L'assemblée, décide, sans débat, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, que le Conseil se réunit à huis clos.

Madame le Maire soumet à l'approbation le compte rendu de la séance du conseil en date du 4 mars 2021

Approbation du compte rendu du 04 mars 2021 : à l'unanimité

Mme BAGATTIN Mélanie a quitté la séance lors de l'approbation du compte administratif 2020.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – APPROBATION :

Madame le Maire laisse la parole à Franck REMEN, adjoint en charge des finances pour présenter le compte administratif de 2020. Il expose les montants des prévisions et des réalisations de l'exercice comptable 2020 par section, par chapitre, souligne les points importants et répond aux questions de l'assemblée sur certains articles.

Elle quitte ensuite la séance, laissant la présidence à M. REMEN Franck, 3^{eme} adjoint, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer, ne prenant ainsi pas part aux délibérations et vote.

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations
	TOTAL DEPENSES	1 748 588,19	1 062 671,68
011	Charges à caractère général	584 736,80	270 056,96
012	Charges de personnel	615 100,00	572 239,19
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
65	Autres charges gestion courante	90 012,80	62 330,21
66	Charges financières	15 000,00	11 251,07
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	1 082,25
042	Opérations d'ordre	-	-
022	Dépenses imprévues	123 948,00	
023	Virement à la section d'investisst	170 078,59	
	TOTAL RECETTES	1 261 046,19	1 265 796,49
013	Atténuation de charges	10 500,00	9 143,17
70	Produits des sces, domaine et vtes	90 832,00	86 673,85
73	Impôts et taxes	793 418,00	80 1681,88
74	Dotations et participations	319 685,19	323 555,68
75	Autres produits de gestion courante	41 301,00	39 950,06
76	Produits financiers	10,00	2,25
77	Produits exceptionnels	5 300,00	4 789,60
79	Transfert de charges	-	-
042	Opérations d'ordre	-	-
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	487 542,94	/

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à l'unanimité des membres présents (par 18 voix pour dont 4 pouvoirs), le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts +RAR	Mandats émis	RAR au 31/12
TOTAL	1 600 377,39	607 861,35	921 011,48
Dépenses d'équipement	1 411 726,29	462 836,89	921 011,48
Dépenses financières	55 000,00	52 966,79	/
16 Emprunt	55 000,00	52 966,79	/
165 Dépôts et cautionnements		/	
020 Dépenses imprévues	33 156,76	/	/
Opérations réelles total	1 499 883,05	515 803,68	921 011,48
041 Opérations patrimoniales	100 494,34	92 057,67	
Déficit Investissement ex. n-1	/	/	/

RECETTES :

Nature	Crédits ouverts+ RAR	Titres émis	RAR au 31/12
TOTAL	1 600 377,39	396 014,28	862 489,80
Recettes d'équipement	1 125 022,80	260 000,00	862 489,80
13 Subventions	525 022,80	-	522 489,80
16 Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	260 000,00	340 000,00
10. Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	51 048,46	43 956,61	
Compte 1068. Excédent capitalisé			
024. Produits des immobilisations	9 151,20	-	
Recettes financières	60 199,66	43 956,61	
Recettes réelles	1 185 222,46	303 956,61	
021 Virement de la section de fonctionnement	170 078,59	/	
041 Opérations patrimoniales	100 494,34	92 057,67	
Recettes d'ordre	270 572,93	92 057,67	
Excédent Investissement ex. n-1	144 582,00	/	

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES :

N°	Intitulé	Crédits ouverts+RAR	Réalisations	RAR au 31/12
	Total dépenses équipement	1 411 726,29	462 836,89	921 011,48
10001	Zone artisanale	1 617,00	898,30	/
10003	Chapelle	/	/	/
10004	Groupe scolaire	4 072,61	370,80	2 583,01
10005	Equipements incendie	16 500,00	1 375,32	15 000,00
10006	Terrains et Bois	1 280,00		1 280,00
10008	Mairie	19 043,62	7 795,38	2 288,00
10009	Espaces verts réseaux voiries	73 935,82	35 635,53	28 436,00
10010	Autres immeubles communaux	1 295 277,24	416 761,56	871 424,47
	Dépenses financières	88 156,76	52 966,79	/
16	Emprunts	55 000,00	52 966,79	
020	Dépenses imprévus	33 156,76	/	/
041	Opérations patrimoniales	100 494,34	92 057,67	/
	TOTAL	1 600 377,39	607 861,35	921 011,48

DETAIL DES RECETTES :

Art.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12
TOTAL		1 455 795,39	396 014,28	862 489,80
10222	FCTVA	29 321,54	16 546,35	/
10223	Taxe locale	/	/	/
10 226	d'équipement Taxe d'aménagement	21 726,92	27 410,26	/
1321 Etat	Subventions	2 533,00	/	
1322 Régions		141 259,00		141 259,00
1323 Départ.		108 995,80		108 995,80
1328 Autres		99 629,00		99 629,00
1341 DETR		172 606,00		172 606,00
1641	Emprunts	600 000,00	260 000,00	340 000,00
024	Produits de cession	9 151,20	/	/
041	Total opérations patrimoniales	100 494,34	92 057,67	/
13248	Autres communes	6 555,00	6 555,00	
2031	Frais d'études	83 798,50	83 798,50	/
2033	Frais d'insertion	1 704,17	1 704,17	/
238	Avances versées sur commandes d'immobilisation	8 436,67	/	/
021	Virement de la section de fonctionnement	170 078,59	/	/
1068	Excédent de fonct capit.	/	/	/
	Résultat reporté N-1	144 582,00		

La section d'investissement est approuvée par opération, par chapitre à l'unanimité des membres présents (par 18 voix pour dont 4 pouvoirs) , le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote)

Il ressort du compte administratif 2020 un excédent de fonctionnement de 203 124,81 euros, un déficit d'investissement de 211 847,07 Euros et un déficit des RAR 2020 de 58 521,68.

Le résultat de fonctionnement reporté sera donc de 564 881,57 €

RESULTAT D'EXERCICE 2020 :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat global
Fonctionnement :	1 062 671,68	1 265 796,49	203 124,81
Résultat n-1			487 542,94
Résultat n (excédent)		203 124,81	
Investissement :	607 861,35	396 014,28	-211 847,07
Résultats n-1			144 582,57
Résultat n (excédent)	-211 847,07		
Résultat 2020			
RAR 2020	921 011,48	862 489,80	-58 521,68
Déficit sur RAR	-58 521,68		
Résultat global 2020 excédent de fonctionnement à reporter			564 881,57

2/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2020 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal est en tout point en accord avec le compte administratif de la commune de VERRIERES pour l'exercice 2020, Qu'il reprend tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité, (par 19 voix pour dont 4 pouvoirs) :**

D'APPROUVER le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2020,

DE DECLARER que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020 - DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'état des restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement de l'exercice 2020 arrêté au 31.12.2020 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget Cumulé (BP+DM) 2020	Réalisé	Reste à réaliser 31/12/2020
10001	ZONE ARTISANALE	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 617,00	898,30	/
10004	GROUPE SCOLAIRE	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	798,80	/	/
10004		2184	Mobilier	2 953,81	370,80	2 583,01
10004		2188	Autres immobilisations corporelles	320,00	/	/
10005	EQUIPEMENT INCENDIE	21561	Matériel roulant	15 000,00	/	15 000,00
10005		21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense c	1 500,00	1 375,32	/
10006	TERRAINS ET BOIS	2117	Bois et forêts	280,00	/	280,00
10006	TERRAINS ET BOIS	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	/	1 000,00
10008	MAIRIE	2051	Concessions et droits similaires	5 857,62	4 903,38	/
10008		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	260,00	/	/
10008		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 700,00	2 892,00	/
10008		2184	Mobilier	5 938,00	/	2 000,00
10008		2188	Autres immobilisations corporelles	288,00	/	288,00
10009	ESPACES VERTS, RESEAUX, VOIRIE	2112	Terrains de voirie	3 436,00	/	3 436,00
10009		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 322,00	782,01	/
10009		2151	Réseaux de voirie	31 670,00	29 096,40	/
10009		2152	Installations de voirie	6 866,62	1 752,12	/
10009		21571	Matériel roulant	25 000,00	/	25 000,00
10009		21578	Autre matériel et outillage de voirie	221,20	/	/

10009		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 420,00	4 005,00	/
10010	AUTRES IMMEUBLES COMUNAUX	2031	Frais d'études	99 945,20	29 307,70	70 637,50
10010		2033	Frais d'insertion	2 521,58	725,75	1 795,83
10010		2051	Concessions et droits similaires	150,00	/	150,00
10010		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	563,20	/	563,20
10010		21318	Autres bâtiments publics	1 181 590,70	377 652,28	789 333,15
10010		2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	4 076,35	/	4 076,35
10010		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00	/	2 500,00
10010		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	650,00	507,60	/
10010		2184	Mobilier	2 500,00	131,56	2 368,44
10010		2188	Autres immobilisations corporelles	280,21	/	/
			Total des dépenses d'investissement à reporter			921 011,48

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget Cumulé (BP+DM)	Réalisé	Reste à réaliser 31/12/2020
10010	AUTRES IMMEUBLES COMUNAUX	1322	Régions	141 259,00	/	141 259,00
10010		1323	Départements	108 995,80	/	108 995,80
10010		1328	Autres	99 629,00	/	99 629,00
10010		1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	172 606,00	/	172 606,00
10010		1641	Emprunts en euros	600 000,00	260 000,00	340 000,00
Total						862 489,80

La différence de crédits entre les dépenses et recettes des restes à réaliser d'investissements de 2020 sera prévue au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2021, (lors de l'affectation du résultat).

4/AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Mélanie BAGATTIN, maire de VERRIERES (Aube),

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Considérant les besoins recensés pour l'année 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investiss.	21 549,46 €	0 €	211 847,07 €	921 011,48 € 862 489,80 €	58 521,68 €	-125 786,18 €
Fonct.	155 378,46 €	0 €	203 124,81 €			564 881,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, (par 19 voix pour dont 4 pouvoirs),**

DECIDE D'AFFECTER le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	690 667,75€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	125 786,18 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	564 881,57 €
Total affecté au c/1068	125 786,18 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	/
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5/ IMPOTS LOCAUX 2021 - VOTE DES TAUX :

Monsieur REMEN Franck, adjoint aux finances est nommé rapporteur.

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2021 mentionnées dans l'état 1259 concernent les taxes foncières du bâti et du non bâti.

Elles augmentent globalement d'environ 0,92 % par rapport aux bases d'imposition effectives de 2020.

Soit :

Taxe foncière	1 177 326	à	1 189 000
Taxe foncière non bâti	67 591	à	67 400

Monsieur REMEN Franck rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2008, sauf la TFPB de 1 point en 2018.

Cette année la Taxe d'Habitation est retirée du produit par les Pouvoirs Publics et une partie des habitants bénéficie d'une réduction de cette taxe. En conséquence, la taxe d'habitation n'est plus à voter.

Cette année, il n'est pas prévu une hausse des taux, sauf celle imposée par la réforme de la taxe d'habitation. De ce fait il faut intégrer le transfert de taux départemental vers le taux communal.

Il est donc proposé, à l'assemblée délibérante, de fixer le taux de chaque taxe cette année comme suit :

Taxe d'habitation	de	NA
Taxe foncière bâti	de	41,42 % (soit 22,00 % + 19,42 % taux départemental 2020)
Taxe foncière non bâti	de	22,41 %

Cela représente un produit de **507 588** Euros.

La commune doit par ailleurs reverser la somme de **145 712 euros** au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources comme collectivité « gagnante » de la réforme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ces taux pour l'année 2021.

6/ SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2021 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMEN Franck, 3^{ème} adjoint, afin qu'il présente les propositions de subventions pour l'année 2021, examinées en Commission « Communication et Associations ».

ECOLES :

Maternelle - Coopérative scolaire	1.000,00 Euros
Primaire - Coopérative scolaire	1.500,00 Euros
Primaire : Subvention classe de mer ou classe de neige	0 Euro

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Association Parents d'Elèves (pas de demande)	0 Euro
A.S.V. (Cyclo - Tennis - Foot - Gym)	3.500,00 Euros

CALVA	450,00 Euros
CCT10	100,00 Euros
Compagnie des Sapeurs -Pompiers (Subvention annuelle 450 euros + 250 euros subvention spécifique)	700,00 Euros
Danse passion	90,00 Euros
Insième (pas de demande)	0 Euro
La Chasse Verrichonne (pas de demande)	0 Euro
Verrières Animations Loisirs (Echecs -Scrabble)	600,00 Euros
Bulle de Créa's (pas de demande)	0 Euro
Comité du personnel	500,00 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES :

Clique Musique Cérémonie	90,00 Euros
Les Croqueurs de Pommes	28,00 Euros
Visiteurs Hospitaliers	105,00 Euros

AUTRES SUBVENTIONS :

C.C.A.S.	200 Euros
----------	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 19 voix pour dont 4 pouvoirs.**

ACCEPTE la répartition ci-dessus énoncée, à inscrire au budget primitif 2021 pour **un montant de 8.663,00 Euros au compte 6574 et 200 Euros au compte 657362.**

7/ BUDGET PRIMITIF 2021 – VOTE :

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur REMEN, adjoint aux finances qui présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2021.

Madame le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à présenter leurs interrogations ou leurs observations.

Ce document qui a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de la commission des Finances du 19 mars 2021, présente une balance générale comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 814 033,57	1 249 152,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		564 881,57
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 814 033,57	1 814 033,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	271 094,67	396 880,85
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	921 011,48	862 489,80
	001 RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE	67 264,50	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 259 370,65	1 259 370,65
	TOTAL DU BUDGET	3 073 404,22	3 073 404,22

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre		Propositions	Vote
	TOTAL DEPENSES	1 814 033,57	
011	Charges à caractère général	731 882,11	
012	Charges de personnel	682 259,88	
014	Atténuation de produits	145 712,00	
65	Autres charges gestion courante	84 108,72	
66	Charges financières	16 500,00	
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	
042	Opérations d'ordre		
022	Dépenses imprévues	120 000,00	
023	Virement à la section d'investisst	23 570,86	
	RECETTES	1 249 152,00	
70	Produits de sces, domaine et vtes directes	98 698,00	
73	Impôts et taxes	813 498,00	
74	Dotations et participations	294 558,56	
75	Autres produits de gestion courante	29 741,44	
013	Atténuation de charges	10 000,00	
76	Produits financiers	50,00	
77	Produits exceptionnels	2 606,00	
79	Transfert de charges		
042	Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	564 881,57	
	TOTAL RECETTES	1 814 033,57	

Monsieur BERTIN prend la parole et pose les questions suivantes :

-frais de personnel 50 000 € de plus ?

Monsieur REMEN rappelle que cela correspond aux embauches décidées sur l'année 2020 pour se mettre en conformité au niveau du nombre d'encadrants par rapport aux effectifs, tant à la cantine qu'au centre de loisirs. L'impact budgétaire de + 50.000 euros avait alors été annoncé. Ce budget n'intègre pas encore l'effet « PEDT » car il n'est pas encore abouti et que nous pensons avoir les effets positifs que fin 2021 voir début 2022.

-Concernant l'opération 10008 MAIRIE - compte 2183(informatique et téléphone) Pourquoi 6000€ d'augmentation .

M.REMEN explique qu'une solution plus efficace est envisagée pour la téléphonie en profitant de l'arrivée de la fibre et précise qu'actuellement l'internet a une connexion très basse. Il est envisagé de réduire le nombre de box avec la fibre. Le budget intègre le changement des postes téléphoniques et l'investissement dans des casques.

-portier-vidéo : le cout de 5.566 euros est énorme.

Madame RICHARD répond que nous n'avons qu'un seul devis à présenter au budget. Nous sommes dans l'attente d'un second devis. Il est rappelé que les installations similaires pour l'école ont couté plus de 2.000 euros chacune. Nous ne validerons pas le 1^{er} devis.

-ordinateur de la bibliothèque : ces ordinateurs sont récents. Pourquoi les changer ?

Monsieur REMEN répond qu'en fait, nous souhaitons équiper le service technique d'un ordinateur portable. L'idée est donc d'équiper la bibliothèque avec un ordinateur plus puissant et transférer un des 2 au service technique (besoins moins élevés et utilisation moins fréquente).

Michel BERTIN interpelle sur la location de nacelles alors que la commune empruntait la nacelle de la commune de Saint-Parres.

Monsieur LUISE répond qu'il est décidé d'arrêter ce partenariat car la nacelle de Saint-Parres est tombée en panne et n'était plus disponible. De plus, la commune ne veut plus emprunter du matériel et prendre le risque d'être rendu responsable de pannes.

Michel BERTIN est surpris d'une dépense Bnp leasing concernant la location de photocopieurs. Monsieur REMEN répond que cette dépense existe de fin 2019 et pensait que c'était la location d'un photocopieur. Monsieur BERTIN indique que les locations de photocopieurs sont chez AR Technologies. Monsieur REMEN indique ne pas avoir plus d'information et va éclaircir ce point.

Madame RICHÉ interroge sur les comptes 10010 bâtiments communaux -2031 et 2033(études) qui présentent un budget négatif.

Monsieur REMEN indique que c'est un transfert « technique/comptable » pour les frais d'études et frais d'insertion concernant la construction du restaurant scolaire. Nous devons comptabiliser ces frais dans les comptes 2031 et 2033 et, si et seulement si, la construction s'effectue bien, alors ces dépenses doivent être transférées dans le compte de la construction (compte 21318 dans notre cas).

- Compte 21318 (travaux d'investissement) mise aux normes de la salle des fêtes. Centrale incendie pour un budget de 4.128 euros.

Monsieur LUISE répond que c'est le changement complet de la centrale pour répondre aux nouvelles réglementations en la matière. L'équipement actuel ne peut pas être maintenu.

Dominique LUISE : informe qu'une extension du réseau (branchement incendie, renforcement réseau) rue de la source est en cours.

La section de fonctionnement est votée par chapitre, **à l'unanimité, par 19 voix pour dont 4 pouvoirs.**

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de **1 814 033,57 Euros, avec un excédent reporté du budget 2020 de 564 881,57 Euros.**

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	RAR	Proposition	Vote du conseil	Total
Dépenses d'équipement	921 011,48	182 658,00		1 103 669,48
Individualisées en opérations				
Dépenses financières		88 436,67		88 436,67
Emprunts		80 000,00		80 000,00
Autres dépenses				
Dépenses imprévues			-	

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		8 436,67		8 436,67
Total dépenses d'investissements	921 011,48	271 094,67		1 259 370,65
Report résultat d'investissement		67 264,50		67 264,50
Total dépenses d'investissements	921 011,48	338 359,17		1 259 370,65

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES

N°	Intitulé	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
	TOTAL	921 011,48	271 094,67		1 192 106,15
10001	Zone artisanale	-	-	-	
10002	Eglise ST Pierre	-	-	-	
10003	Chapelle St Aventin	-	-	-	
10004	Groupe scolaire	2 583,01	21 679,61		24 262,62
10005	Equipement incendie	15 000,00	10 000,00		25 000,00
10006	Terrains et bois	1 280,00	1 000,00		2 280,00
10007	Equipements sportifs et de loisirs	-	-		
10008	Mairie	2 288,00	31 330,00		33 618,00
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	28 436,00	86 904,00		115 340,00
10010	Autres immeubles communaux	871 424,47	31 744,39		903 168,86
Total	Investissements réels	921 011,48	182 658,00		1 103 669,48
OPFI	Remboursement emprunt		80 000,00		80 000,00
OPFI	Opérations patrimoniales		8 436,67		8 436,67

RECETTES :

Nature	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
Recettes d'équipement	862 489,80	173 475,77		1 035 965,57
13 Subventions d'investissement	522 489,80	173 475,77		695 965,57
16 Emprunt et dettes assimilés	340 000,00			340 000,00
Recettes financières		191 397,55		191 397,55
10 Dot fond divers hors		59 411,37		59 411,37
1068 Excédents fonct capitalisé		125 786,18		125 786,18
024 Produit cession		6 200,00		6 200,00
Opérations réelles	862 489,80	364 873,32		1 227 363,12
Virement de la section de fonctionnement		23 570,86		23 570,86

Opération d'ordre -041 Opération patrimoniales		8 436,67		8 436,67
Total		32 007,53		32 007,53
Total Recettes Equipements	862 489,80	396 880,85		1 259 370,65
Total recettes investissements cumulées				1 259 370,65

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	RAR N-1	Recettes nouvelles	Total
	TOTAL	862 489,80	173 475,77	1 035 965,57
10001	Zone artisanale	-	-	
10002	Eglise ST Pierre	-	-	
10003	Chapelle St Aventin	-	-	
10004	Groupe scolaire	-	12 531,00	12 531,00
10005	Equipement incendie	-	-	
10006	Terrains et bois	-	-	
10007	Equipements sportifs et de loisirs	-	-	
10008	Mairie	-	-	
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	-	-	
1010	Autres immeubles communaux	862 489,80	160 944,77	1 023 434,57

La section d'investissement (dépenses et recettes) est votée par chapitre, avec une présentation par opération à la majorité, **par 19 voix pour dont 4 pouvoirs.**

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de **1 259 370,65 Euros dont un déficit reporté du budget 2020 de 67 264,50 Euros.**

Le déficit des restes à réaliser reporté d'investissement de 2020 est compensé par une réserve au compte 1068 de **125 786,18 Euros.**

8/ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS OCTROYE PAR TROYES CHAMPAGNE METROPOLE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Verrières comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal n°0010 du 05 mars 2020 autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole,

Vu le projet de Construction d'un restaurant scolaire accolé au centre de loisirs existant d'un montant de 999 085 € HT

Considérant la délibération de Troyes Champagne Métropole n°008 du 8 octobre 2020 portant

attribution d'un fonds de concours à la commune de Verrières d'un montant de 79 000 € pour l'opération construction d'un restaurant scolaire accolé au centre de loisirs existant,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de 79 000€ attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de la construction d'un restaurant scolaire accolé au centre de loisirs existant,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

9/AUTORISATION POUR RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER OU OCCASIONNEL :

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante les termes de la délibération prise le 25 février 2010 et du 20 juin 2012 autorisant conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, de la loi n°26 janvier 1984 modifiée, à recruter des agents non titulaires (contractuels) pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

D'autre part aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 devait préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Elle rappelle ensuite les nouvelles dispositions de Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 concernant le recrutement des agents contractuels dans la fonction publique, chaque cas faisant l'objet d'un article distinct (article 3/1° pour un accroissement temporaire d'activité possible pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, article 3/2° pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Considérant que la commune se trouve confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier ou occasionnel pour assurer les fonctions du personnel en place qui doit s'acquitter de tâches supplémentaires ponctuelles :

1) pour le service technique :

- effectuer le transport d'enfants sur les sites d'activités de loisirs lors du fonctionnement du centre de loisirs pendant les vacances scolaires,
- assurer un surcroît de travail aux espaces verts durant la période printemps été ou pallier l'absence de personnel titulaire en congé annuel,

2) pour le centre de loisirs :

- pour répondre en cantine et durant les activités à l'accueil des enfants dont le nombre d'inscrits est modulable selon les vacances scolaires concernées et pour assurer le remplacement du personnel titulaire en congé annuel.

Ces agents seront appelés à effectuer les fonctions :
D'adjoint d'animation ou adjoint technique pour le centre de loisirs,
D'adjoint technique pour le service technique.

Madame le maire propose au conseil de l'autoriser à recruter, pour les besoins saisonniers ou occasionnels listés ci-dessus des agents non titulaires dans les conditions fixées par la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984 et ceci pour toute la durée du mandat.

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions relatives à la Fonction Publique,

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

1. AUTORISE le Maire, pour toute la durée du mandat, à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3/1° et 2°, de la loi 84-53, pour faire face aux besoins saisonniers ou occasionnels précités, dans la limite des crédits budgétaires autorisés par le conseil, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :

- Adjoint d'animation territorial
- Adjoint technique territorial

2. DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades et fonctions précités,

3. DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, ou suivant réglementation en vigueur,

4. AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

5. DIT que la présente délibération renouvelle l'autorisation donnée lors du conseil du 20/06/2012 et également en 2014,

6. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

10/REGLEMENT INTERIEUR POUR LOCATION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau règlement intérieur pour la salle polyvalente a été rédigé par M. STAIGER Jean-Marie.

Madame le Maire laisse la parole à M. STAIGER Jean-Marie pour expliquer les grandes lignes de ce nouveau règlement.

Le règlement sera disponible en mairie.

Le Conseil à l'unanimité adopte le règlement de location de la salle polyvalente.

11/CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'EXECUTION ET DE FINANCEMENT DE LA COMMUNE DE VERRIERES POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE LIES A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) RUE DE LA SOURCE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur LUISE Dominique, conseiller délégué expose aux membres du conseil municipal,

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est de la compétence de la Commune de Verrières.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, précise à l'article L.2225-3 que « Lorsque l'approvisionnement des points d'eau visés aux articles L. 2225-1 et L. 2225-2 fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique ou privée responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie. »

De plus, l'article R.2225-8 du CGCT :

« I. – Les ouvrages, travaux et aménagements dont la réalisation est demandée en application de l'article L. 2225-3 pour la défense extérieure contre l'incendie à la personne publique ou privée responsable du réseau d'eau y concourant ne doivent pas nuire au fonctionnement du réseau en régime normal, ni altérer la qualité sanitaire de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.

II. – Les investissements correspondant à ces ouvrages, travaux et aménagements sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie selon des modalités déterminées :

– par une délibération dans le cas où la même personne publique est responsable du réseau d'eau et est compétente pour cette défense ;

– par une convention dans les autres cas »

La convention objet de la présente délibération a donc pour objet de régler les modalités d'exécution et de financement des travaux de « mise en place de 147 ml de conduite Fonte DN125 pour la défense incendie de la rue de la Source » réalisés au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales susmentionnées.

Le mode de la répartition financière entre la Commune de Verrières et la Régie du SDDEA est précisé dans la convention et qui a fait l'objet d'un devis spécifique de la Régie du SDDEA, exploitant du service public d'eau potable.

La participation financière de la Commune de Verrières aux travaux au titre du « renforcement pour la défense incendie » qui lui incombent réglementairement est retracée comptablement comme une subvention et est à ce titre exclue du champ d'application de la TVA.

La convention proposée prendra effet à compter de sa signature jusqu'à la réalisation totale des travaux correspondants.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé l'adoption du projet de convention relative aux modalités d'exécution et de financement de la Commune de Verrières pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie rue de la Source

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) **D'AUTORISER** la signature du projet de convention relative aux modalités d'exécution et de financement de la Commune de Verrières, pour les travaux liés à l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- 2) **DE DONNER** tout pouvoir au Maire à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération ;

12/ INFORMATION DU CONSEIL DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE :

Considérant que le conseil municipal, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, a donné à Madame le maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CGCT (délibération du 30 juin 2020) ;

Qu'elle a, à ce titre, été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Qu'elle doit cependant en rendre compte à l'assemblée ;

Madame RICHARD Céline expose :

Consultation assurance dommages-ouvrages – Construction d'un restaurant scolaire accolé au centre de loisirs existant

La consultation a été lancée le 23 janvier 2021 pour une échéance le 22 février 2021.

3 assureurs ont été consultés (GROUPAMA, SMACL et MMA)

2 candidats ont présenté une offre : GROUPAMA et la SMACL.

Après analyse, a été placée en 1^{ère} position celle de GROUPAMA.

Madame le maire a, dans le cadre de sa délégation, retenue l'offre qui répondait à l'ensemble des demandes stipulées dans le courrier de consultation pour un montant de **6 382,60 euros HT** soit **6 962,95 euros TTC**

Le conseil, à l'unanimité, valide le porté à connaissance du maire.

Information et questions diverses

-Madame le Maire :

Madame le maire informe sur la modification d'ajout de tables à la cantine, elles seront plus espacées, le protocole sanitaire est très bien respecté, il n'y a pas de nouveau protocole pour le moment.

Elle informe également que le département a mis en place des points de dépistages mobiles pour l'accès à la vaccination, si les personnes n'ont pas de véhicule, celles-ci pourront faire appel à une ambulance qui sera pris en charge par la sécurité sociale

Mme MOREAU quitte la séance à 20h46

Sébastien SCHEPENS

Sébastien SCHEPENS a assisté aux 2 conseils d'écoles, et nous fait part de son compte rendu.

Les 2 écoles sont contraintes d'annuler les sorties scolaires, fêtes d'école.

La classe de voile ainsi que la sortie vélo seraient maintenues pour le moment.

Le restaurant scolaire reste ouvert.

En maternelle, constat d'une baisse des effectifs, 15 élèves en prévisionnelles en PS et un total de 58 élèves sur toute l'école maternelle à la rentrée.

La réponse de la municipalité pour la scolarisation des enfants de 2 ans à Verrières est NON FAVORABLE.

Dominique LUISE

Le véhicule premier secours des pompiers étant obsolète, le changement du véhicule est en cours, une solution a été trouvée : transformation du véhicule communal actuel.

Céline RICHARD

Céline RICHARD nous fait part d'un mail Eiffage qui nous informe sur la réfection rond-point de la ZA, pont de l'autoroute, entrée de Buchères, les travaux sont prévus de nuit le 27 et 28 avril prochain, une déviation sera prévue

Jean-Marie STAIGER

Jean Marie STAIGER travaille sur le fleurissement, avec des vivaces (des bulbes de jonquilles seront plantées à l'automne ainsi la mise en état de la cour de l'école maternelle.
Il nous fait part du nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes.

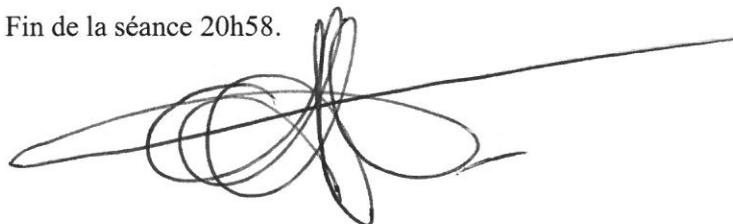
Mr Bertin demande si un fleurissement est envisagé rue des côteaux, rue des marronniers ?

Isabelle VAILLOT

Isabelle VAILLOT nous informe que des flyers ont été distribués pour chaque enfant de l'école pour informer de la chasse aux œufs virtuels qui débutera le 3 avril jusqu'au 11 avril.

Une fête de la musique est aussi envisagée, concert en live via facebook.

Fin de la séance 20h58.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.